

Protocole de lutte contre le harcèlement élaboré à l'issue de la semaine de prévention de juin 2018 relayé par la journée du 7/11/2019, validé en conseil d'école du 12/11/2019 revu et présenté au conseil d'école du 07/11/2023

Je suis élève

Je suis victime :

que puis-je faire?

- ☞ en parler aux délégués ou sentinelles
- ☞ en parler avec un autre élève
- ☞ en parler aux adultes de l'école : enseignants référents "bien-être à l'école"
- ☞ en parler à mes parents

comment puis-je être accueilli?

- ☞ je peux en parler avec les enseignants qui surveillent la cour
- ☞ je peux en parler avec l'enseignant de ma classe ou le directeur
- ☞ je choisis le référent Mme Ernoult ou M Jumel

Je suis témoin :

que puis-je faire?

- ☞ parler des faits avec les élèves concernés
- ☞ alerter un adulte

Je suis parent

Mon enfant me fait part de brimades, insultes, moqueries, coups répétés à l'école je l'écoute, je le rassure, lui dit qu'il n'est pas seul et que des solutions vont être recherchées

- ☞ je ne règle pas le problème directement avec l'enfant

sur le temps scolaire

- ☞ je prends contact avec son enseignant
- ☞ j'en informe le directeur

sur le temps périscolaire

- ☞ je prends contact avec les surveillants
- ☞ j'interpelle le responsable du périscolaire

Je suis enseignant

- ☞ je suis à l'écoute des victimes
- ☞ j'en informe l'équipe "bien être à l'école"
- ☞ Je note dans le cahier d'incident pour un événement isolé
- ☞ en cas d'une atteinte sexiste, opinion, croyance, origine, mode de vie, j'en fais part à l'équipe "bien être à l'école" qui appliquera le système de sanction

